



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE

PV n° 10-000041/16

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Mention.

Annexe.

PROCES - VERBAL

D62 /
2 pages

L'An deux mil dix

Le vingt sept mai

Nous, Arnaud RYCKEWAERT
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d'Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de
l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---

--- Etant au service, ---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9208/4 délivrée
Monsieur Nicolas HEITZ, substitut au parquet de PARIS en date du
28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale---

---Conformément aux instructions reçues de Monsieur HEITZ.---

---Disons avoir remis ce jour une réquisition judiciaire à l'attaché
d'enquête Claude JOLLITON aux fins d'apporter son concours à la
justice dans le cadre des opérations se rapportant à l'enquête
préliminaire susvisée.-----

---Dont mention que signe avec Nous Monsieur Claude
JOLLITON.-----

M. JOLLITON

L'OPJ



DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

D62/2

Nanterre, le 27/05/2010

SOUS-DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA
CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LA
DÉLINQUANCE FINANCIÈRE

**REQUISITION
JUDICIAIRE**

DIVISION NATIONALE DES
INVESTIGATIONS FINANCIÈRES

B.C.L.C.

Nous Arnaud RYCKEWAERT, Brigadier Chef de Police
en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire,
Division Nationale des Investigations Financières,
Brigade Centrale de Lutte contre la Corruption,

101, rue des Trois Fontanot
92000 NANTERRE

Téléphone : 01 40 97 84 87

Fax : 01 40 97 88 79

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, 11, rue des Saussaies,

Agissant en vertu du soi-transmis du Parquet N° P 09.241.9202/4 en date du 28/12/2009 délivré par
Monsieur Nicolas HEITZ, substitut du Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Paris,

Vu les articles 75 et suivants du code de procédure pénale,

Vu l'article 77-1-1 du code de procédure pénale, et l'autorisation du magistrat mandant.

PRIONS ET AU BESOIN REQUERONS Monsieur Claude JOLLITON , pris en sa qualité
d' Attaché d' Enquête de la Police Nationale, d'apporter son concours à la Justice en son honneur
et sa conscience, dans le cadre des opérations se rapportant à l'enquête préliminaire susvisée.

L'OPJ



Et pour sa garantie
Apposons notre sceau et signature

